

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 MAI 2018

Présents : M. GAZZIERO, Maire,
MM. BALANS, BERNADET, PONCHATEAU, Mmes LAGARDE, BANOS, Adjoints,
Mmes CHARDONNET, GAURY, LE LAGADEC, PEDEBIBEN, ZAÏRI-AMARAL,
MM. DULUC, MEUNIÉ, MONIER, VIGNES.

Valablement représentée : Mme SERVAND par M. BERNADET.

Excusé : M. ARDURAT.

Secrétaire de séance : Mme GAURY.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil, avant de commencer la séance, de bien vouloir avoir une pensée pour la Famille ARDURAT dont le père est décédé ce week-end. Après une minute de recueillement, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Approbation et signature du compte rendu de la réunion du Conseil du 10 avril 2018.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :

- Vente d'un terrain de 625 m², situé lieu-dit Piquecaillou, appartenant à Mme BARDAUD, au prix de 9.375€,
- Vente d'une maison sur terrain de 515 m², située 5 Mouchac, appartenant à Mme DEJEAN épouse GEFFROY, au prix de 127.000€,
- Vente d'un terrain de 9.593 m², situé lieu-dit Piquecaillou, appartenant à Mme MAGNI, au prix de 104.604€,
- Vente d'une maison sur terrain de 3.399 m², située 192 Route de Gascogne, appartenant à Mme DUVERT, au prix de 218.000€,
- Vente d'une maison sur terrain de 292 m², située 45 Route de Gascogne, appartenant à Mme BATHELET, au prix de 130.000€,
- Vente d'une maison sur terrain de 830 m², située 6 Le Clos des Hortensias, appartenant à M. LECOCQ et Mme MOUDAR, au prix de 190.000€,
- Vente d'une maison sur terrain de 2.340 m², située 130 Route de Gascogne, appartenant à M. REBEYROLLE, au prix de 120.000€,
- Vente d'une maison sur terrain de 1.142 m², située 86/88 Route de Gascogne, appartenant à M. DUBOS DE RYCKER, au prix de 48.320€ (rente viagère),

La CDC du Sud Gironde a renoncé à son droit de préemption urbain sur ces biens.

PERSONNEL COMMUNAL :

Heures complémentaires :

M. BALANS informe le Conseil que, suite à l'organisation de la rentrée scolaire 2017/2018 et pour les remplacements d'agents en arrêt maladie, le personnel communal a effectué les heures complémentaires suivantes au mois d'avril :

- Mme DUPA Isabelle : 11H45
- Mme PASTOR Estelle : 43H05
- Mme VERGNE : 24H00
- M. DUCOS Mickaël : 09H15

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à payer ces heures complémentaires à l'indice habituel de chaque agent.

OFFRES DE PRÊT :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à ce jour trois offres de prêt ont été reçues :
Pour un montant de 1.500.000€, sur 25 ans, avec des échéances trimestrielles à échéances constantes :

- Caisse d'Épargne : 1,87% - montant échéance 18.812,86€ - frais dossier 1.500€
- Crédit Agricole : 1,926% - montant échéance 18.935,43€ - frais dossier 1.500€
- Crédit Mutuel : 1,69% - montant échéance 18.422,42€ - frais dossier 2.250€

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES ET D'UN AGENT DE LIAISON AVEC GIRONDE NUMÉRIQUE :

Par délibération du 30 Novembre 2010, le conseil syndical a approuvé la modification des statuts du Syndicat permettant la mise en place d'une activité de services numériques mutualisés à caractère facultatif.

Par délibération du 30 mai 2017, la Commune de SAINT-MAIXANT a adhéré aux services numériques mutualisés à caractère facultatif proposés par Gironde Numérique.

Au titre des activités de services numériques proposées dans le pack e-sécurité, figure une prestation relative la CNIL et le DPD permettant, notamment, la mise en place d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé.

Considérant que les collectivités territoriales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence, ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations à caractère personnel sur les administrés.

Vu la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 qui fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes, ou à leur vie privée.

Vu le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 qui est une étape majeure dans la protection des données, il vise à renforcer l'importance de cet enjeu auprès de ceux qui traitent les données et à responsabiliser les professionnels. Il consacre et renforce les grands principes de la loi Informatique et Libertés, en vigueur depuis 1978, et accroît sensiblement les droits des citoyens en leur donnant plus de maîtrise sur leurs données. La Commune traite des données personnelles et doit veiller au respect des textes tout au long du cycle de vie de la donnée dans le cadre d'une logique de conformité continue.

Considérant que pour veiller au respect du cadre réglementaire énoncé par la commission nationale informatique et liberté (CNIL), la commune doit désigner un délégué à la protection des données.

Le délégué est chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen sur la protection des données au sein de l'organisme qui l'a désigné s'agissant de l'ensemble des traitements mis en œuvre par cet organisme.

« Chef d'orchestre » de la conformité en matière de protection des données au sein de son organisme, le délégué à la protection des données est principalement chargé :

- **d'informer et de conseiller** le responsable de traitement ou le sous-traitant, ainsi que leurs employés ;
- **de contrôler le respect du règlement** et du droit national en matière de protection des données ;
- **de conseiller l'organisme** sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution ;
- **de coopérer avec l'autorité de contrôle** et d'être le point de contact de celle-ci

Le délégué doit tenir à jour le registre des activités de traitement qui sont mises en œuvre par l'organisme qui l'a désigné. Le délégué contribue à une meilleure application de la loi et réduit

les risques juridiques pesant sur le Maire en tant que responsable des données à caractère personnel détenues par les services communautaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Désigner Monsieur Joachim JAFFEL – Responsable administratif juridique et financier du Syndicat Mixte Gironde Numérique en tant que Délégué mutualisé à la protection des données pour la Commune de SAINT-MAIXANT
- Désigner Madame Audrey GAZZIERO en tant qu'agent de liaison avec Gironde Numérique et de coordination au sein de la Commune de SAINT-MAIXANT

CONVENTION CVLV :

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite à l'arrêt de travail de Mme Sophie CHAUMONT, le CVLV a proposé du personnel en remplacement sur l'accueil périscolaire.

Il convient de valider la convention de partenariat, pour la période du 07 mai au 06 juillet 2018, pour un coût total de la prestation s'élevant à 2.874, 37€. Accord du Conseil.

DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET :

Régularisation d'écriture sur le budget 2018 :

Virement de crédits : compte 678 =	- 20.000,00€
compte 65888 =	+ 1.682,96€
compte 023 =	+ 6.732,04€
compte 6411 =	+ 10.000,00€
compte 022 =	+ 1.585,00€
compte 1311 =	+ 6.732,04€
compte 021 =	+ 6.732,04€

Accord du Conseil.

GENDARMERIE LANGON-TOULENNE :

M. PONCHATEAU donne le compte rendu de la réunion qui a eu lieu à Verdélais le 24/04/2018 :

La Gendarmerie a présenté le bilan de l'année 2017 et les orientations pour l'année 2018.

- la circonscription de Langon représente 26 communes, 216 km², 30.300 habitants
- l'Adjudant-Chef THOMAS a sous sa responsabilité un effectif d'une trentaine d'agents
- le PSIG (Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie), unité spécialisée, qui intervient dans toute la circonscription, a également ses bureaux à Toulenn
- personnel : 8 Officiers de Police Judiciaire, 13 agents de Police Judiciaire et 3 Gendarmes Adjoints

Bilan 2017 :

1.144 faits de délinquance générale

839 faits d'atteinte aux biens

132 cambriolages

185 vols de voitures

146 violences volontaires

2.099 délits divers

Faits délictuels : Langon 634 – Toulenn 77 – Saint-Macaire 63 – Saint-Maixant 40 (en hausse de 6%)

Taux d'élucidation des affaires : 45%

La surveillance du réseau routier représente 5% des activités

6.039 procédures ont été enregistrées

Objectifs 2018 :

Renforcement de la lutte contre les atteintes aux biens

Sécurité routière
Sécurité autour des écoles
Facilité dans le fonctionnement des services, heures d'ouverture améliorées
Modernisation des moyens de communication
Mutualisation des brigades pour la surveillance de la circonscription
Collaboration plus poussée avec la justice
Renforcement des contacts avec les élus
Amélioration des contacts avec la population
Amélioration de la sécurité au quotidien

PLUI :

M. BERNADET informe le Conseil sur l'avancement de l'étude du PLUI.

Jusqu'à ce jour, il s'agissait du constat de l'existant sur l'ensemble du territoire de la CDC du Sud Gironde.

L'étape suivante, celle du PADD (Projet d'Aménagement de Développement Durable), va intéresser plus directement chaque commune. Il serait souhaitable que plusieurs membres du Conseil s'investissent et participent aux différentes réunions afin de suivre l'avancée de ce dossier. (Accord de Mme BANOS et M. DULUC).

Rappel : le PLUI devrait aboutir dans le courant de l'année 2020.

TRAVAUX RÉALISÉS :

M. BERNADET informe le Conseil des travaux réalisés à ce jour :

- Climatisation installée dans les trois classes de l'extension et dans la Mairie
- Chéneau de la galerie remplacé
- Couverture des ateliers commencée
- Dératisation en cours de traitement autour de la place la Mairie

RESTAURANT SCOLAIRE :

Monsieur le Maire propose au Conseil de ne pas augmenter le tarif du repas au restaurant scolaire pour la prochaine année scolaire. Accord du Conseil.

M. DULUC informe le Conseil qu'à ce jour, il reste une somme de 273€ d'impayés sur les factures arrêtées au 19/03/2018.

QUESTIONS DIVERSES :

M. BALANS informe le Conseil qu'une réunion aura lieu en Sous-Préfecture de Langon le 30/05/2018 concernant le projet de Maison de Santé. Accord du Conseil pour défendre la position de Pian-sur-Garonne.

M. BALANS propose au Conseil la mise en place du « Permis de Louer » sur certains secteurs de la Commune où des logements incorrects sont proposés à la location. Accord du Conseil.

M. BALANS se charge d'étudier cette possibilité qui est de compétence communautaire.

M. BALANS informe le Conseil que la société chargée de l'enregistrement des données pour la création du logiciel de gestion du cimetière a commencé ses travaux : photos par drone de l'ensemble du cimetière et récupération des archives de la Mairie. Leur travail devrait nous être restitué début juillet.

Mme BANOS assistera à l'inauguration du nouveau restaurant du Château Malromé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.